



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

légalement convoqué le 2 juin 2023

se réunira à l'hôtel de ville

situé 28 avenue de Verdun

à Villeneuve-la-Garenne :

Le 09 juin 2023 à 18 heures

Ordre du jour

-Approbation du compte-rendu de la séance du 6 avril 2023

Projet de délibération unique : Désignation des délégués suppléants du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 2 juin 2023



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris